

## CORRECTION

### H 6. Voter de 1815 à 1870 : l'enracinement de la REPUBLIQUE en France.

#### PARCOURS 1 . FICHE 1

**INTRODUCTION** 📖 Allez écouter le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=5SoazAj4uJE>

✎ Identifiez les principales étapes du droit de vote en France : que se passe-t-il à ces dates ?

|      |                                                                                                     |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1791 | 1 <sup>ères</sup> élections organisées au suffrage censitaire (seuls les plus riches peuvent voter) |
| 1848 | Proclamation du suffrage universel masculin (dans le cadre de la seconde république)                |
| 1944 | Droit de vote accordée aux femmes = vrai suffrage universel                                         |
| 1974 | Abaissement de la majorité de 21 ans à 18 ans (le vote est donc possible dès 18 ans)                |

✎ Cherchez et recopiez les définitions des mots clés suivants :

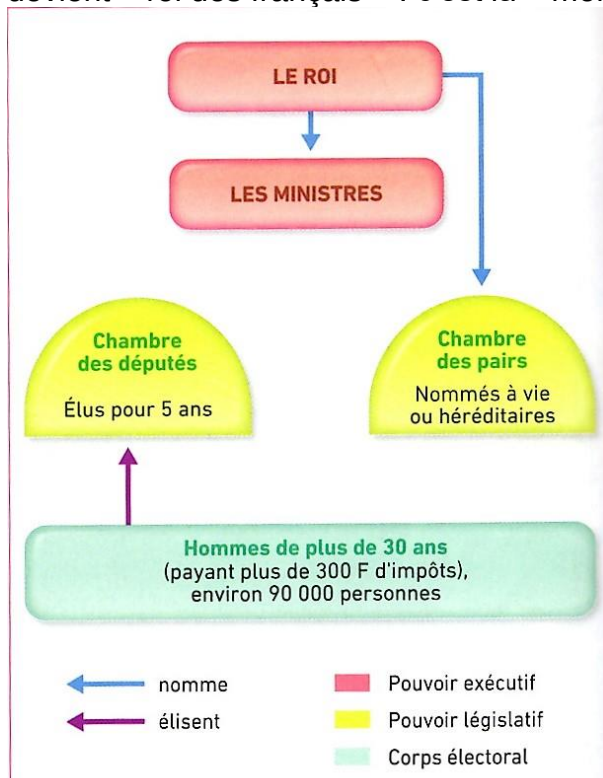
- **Suffrage censitaire** : le droit de vote réservé à ceux qui paient un impôt important (les plus riches)
- **Suffrage Universel** : le droit de vote pour tous les citoyens

#### 1/ Voter sous la monarchie constitutionnelle.

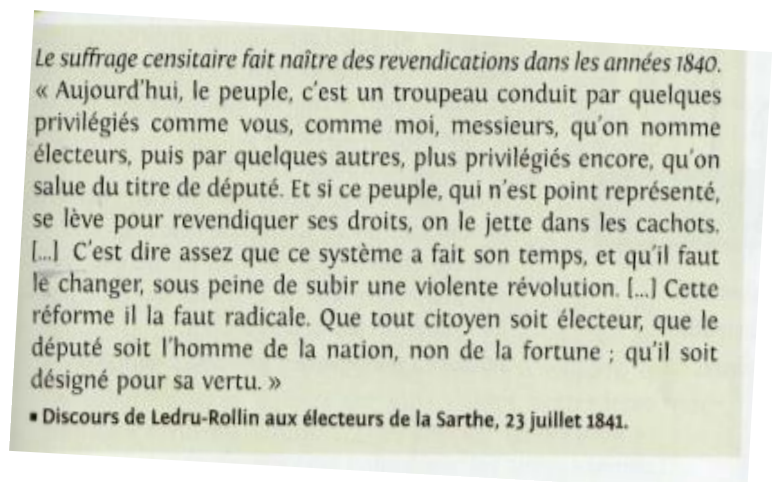
📖 Récit du prof :

De 1814 (Rappelez-vous, en 1814 Napoléon 1<sup>er</sup> est battu à Waterloo et emprisonné : c'est la fin du premier Empire !) à 1848, deux monarchies CONSTITUTIONNELLES se succèdent : La RESTAURATION (1814/1830) et la Monarchie de Juillet (1830/1848).

En 1815, c'est le roi Louis XVIII qui est au pouvoir. Son frère Charles X prend sa place à sa mort en 1824. Mais en 1830, la révolution des 3 glorieuses chasse Charles X et Louis Philippe devient « roi des français » : c'est la « monarchie de juillet ».



Doc 1 : La monarchie constitutionnelle : la charte de 1814



Doc 2 : Pour la mise en place du suffrage universel

### 3 Un droit de vote et une éligibilité restreints

|                                  | Conditions du droit de vote                                                                                                                    | Nombre d'électeurs               | Conditions d'éligibilité à la députation                                                                       | Nombre d'éligibles |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Restauration (1815-1830)         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir au moins 30 ans</li> <li>Payer un cens de 300 francs</li> </ul>                                   | 90 000                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir au moins 40 ans</li> <li>Payer un cens de 1 000 francs</li> </ul> | 15 000             |
| Monarchie de Juillet (1830-1848) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir au moins 25 ans</li> <li>Payer un cens de 200 francs (seulement 100 dans certains cas)</li> </ul> | 241 000 à la fin des années 1840 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir au moins 30 ans</li> <li>Payer un cens de 500 francs</li> </ul>   | 40 000             |

1/ Doc 1 : Qu'est-ce qui différencie ce régime de la monarchie absolue ? (☺ **Rappel** : une monarchie absolue est un régime politique dans le quel le roi héréditaire dirige seul et concentre tous les pouvoirs) **La monarchie constitutionnelle respecte une charte, les pouvoirs sont séparés et il y a des élections organisées : ce n'est donc pas la monarchie absolue.**

2/ Docs 1 et 3 : Quelles sont les conditions pour voter en 1815 ? Comment appelle-t-on ce type de suffrage (☺ aidez-vous de l'introduction) ?

**Les hommes de plus de 30 ans payant 300 francs de cens peuvent voter. Cela s'appelle le suffrage censitaire**

3/ Doc 3 : Les conditions pour voter changent en 1830 : Montrez que ces changements permettent d'élargir le nombre de personnes qui votent.

**L'âge pour voter s'abaisse ainsi que le montant des impôts payés: donc le nombre de votants augmente.**

4/ Doc 2 : Expliquez pourquoi selon Ledru Rollin il faut mettre en place le suffrage universel

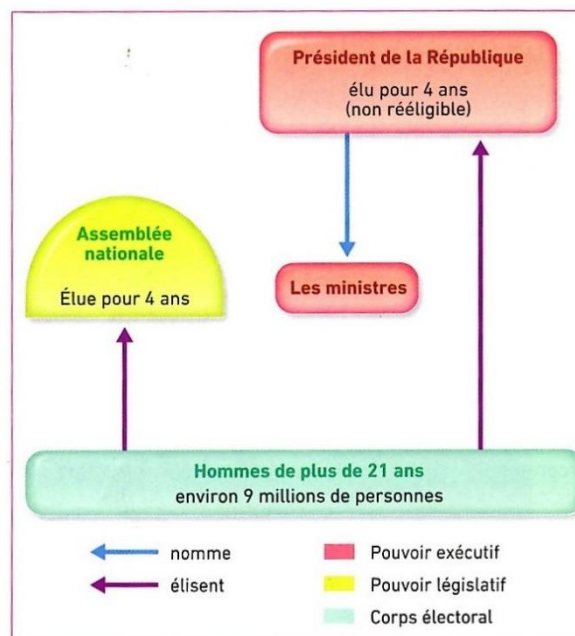
☺ **Aide** : vous pouvez vous appuyer sur la dernière phrase du texte

**Il veut le suffrage universel car sinon il explique que sinon le peuple se révoltera.**

## 2/ Voter sous la IIème république :

📖 **Récit du prof :**

En février 1848, la monarchie de Juillet est renversée par une révolution. Le gouvernement provisoire (dans l'attente d'élections) proclame la seconde République. Le suffrage universel masculin est institué. En décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte (neveu de Napoléon 1<sup>er</sup>) est élu président. Mais dès 1850, il restreint le suffrage universel : près de 3 M de citoyens perdent le droit de vote.



**Doc 4 : La IIème république**

**Doc 5 : L'instauration du suffrage universel (mars 1848)**

« Art. 5. Le suffrage sera direct et universel.

Art. 6. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans, résidant dans la commune depuis plus de six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Art. 7. Sont éligibles tous les Français âgés de 25 ans, et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Art. 8. Ce scrutin sera secret.

Art. 9. Tous les électeurs voteront au chef-lieu de leur canton au scrutin de liste [...]

Art. 10. Chaque représentant du peuple recevra une indemnité de 25 francs par jour pendant la durée de la session. »

■ Début du gouvernement provisoire, 5 mars 1848.

**Doc 6 : Les 1ères élections législatives (pour élire les députés) au suffrage universel masculin**

*Il s'agit des élections législatives du 23 avril 1848.*

« Au lever du soleil, les populations recueillies et émues de patriotisme se formèrent en colonnes à la sortie des temples. Sous la conduite des maires, des curés, des instituteurs, des juges de paix, des citoyens influents, ils s'acheminèrent par villages et hameaux aux chefs-lieux, et déposèrent dans les urnes sans autre impulsion que celle de leur conscience, sans violences [...] les noms des hommes dont la probité<sup>1</sup>, les lumières, la vertu, le talent et surtout la modération leur inspiraient le plus de confiance pour le salut commun et pour l'avenir de la République.

Il en fut de même dans les villes. On voyait les citoyens riches et pauvres, soldats ou ouvriers, propriétaires ou prolétaires, sortir un à un du seuil de leurs maisons, le recueillement et la sérénité sur leurs visages, porter leurs suffrages écrits au scrutin [...], les déposer dans l'urne et revenir avec la satisfaction peinte sur les traits comme d'une pieuse cérémonie. »

■ Alphonse de Lamartine, *Histoire de la révolution de 1848*, 1849.

1. L'honnêteté.

1/ Doc 5 : Qui a le droit de vote en 1848 ? Les hommes de plus de 21 ans sans condition de richesse, résidant dans la commune plus de 6 mois peuvent voter.

2/ Doc 4 : Pour qui ces électeurs peuvent-ils voter ? Ils peuvent voter pour élire les députés et le président.

3/ Doc 6 : Présentez le doc : Il s'agit d'un récit d'Alphonse de Lamartine (député et écrivain français) en 1849. Il raconte comment se sont déroulées les 1ères élections législatives.

Soulignez en rouge la phrase qui montre que le suffrage est universel : « on voyait les citoyens riches et pauvres, soldats ou ouvriers....scrutin »

Soulignez en bleu la phrase qui montre que ce vote a une grande importance pour les électeurs. « et revenir avec la satisfaction peinte sur les traits comme d'une pieuse cérémonie »

### 3/ Voter sous le Second Empire :

 *Récit du prof* : Le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte, alors président de la République et ne pouvant être réélu, fait un coup d'Etat. En 1852, il rétablit le Second Empire et prend le titre de Napoléon III. Il rétablit dans un premier temps la censure pour empêcher ses opposants de s'exprimer. A partir des années 1860, la censure devient moins stricte.

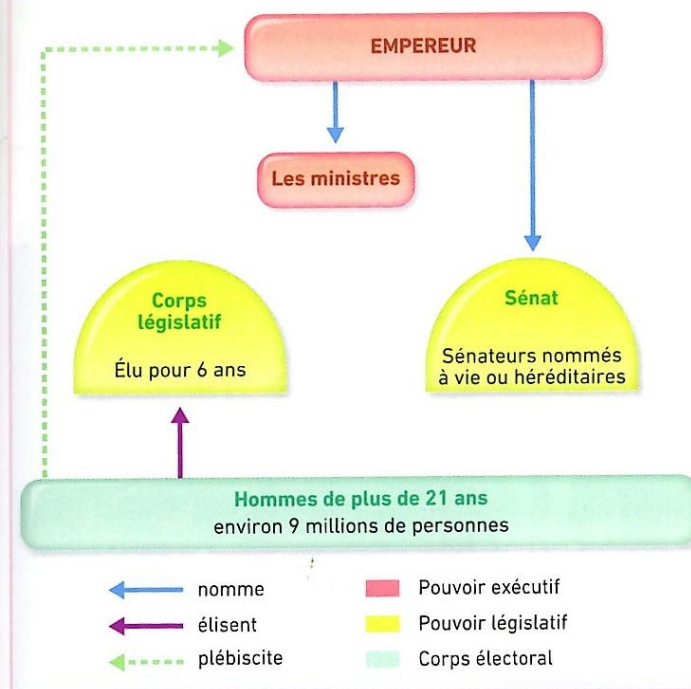
1/ doc 7 : Quelles sont les élections nationales sous le second Empire ? Les élections sont pour le corps législatif et les élections locales (maires)

2/ doc 8 : Identifiez l'auteur et le destinataire du document. L'auteur est le sous-préfet de Fougères. Les destinataires de cette lettre sont les maires de la région de Fougères.

Comment Napoléon III influence-t-il le vote des électeurs ? Il fait en sorte que les candidats qu'il soutient aux élections gagnent (en enlevant les bulletins des autres ou en influençant leur vote)

**Doc 8 : Les candidatures « imposées » par Napoléon III**

**Doc 7 : La Constitution de 1852**



« Monsieur le Maire<sup>1</sup>,  
Le scrutin<sup>2</sup> ouvre demain.  
J'ai l'honneur de vous rappeler [...] que vous aurez sur le bureau un certain nombre de bulletins portant le nom de M. de Dalmas et pas d'autres ; qu'il est important que des personnes intelligentes et sûres, munies de bulletins portant le nom de Dalmas, occupent les abords de la mairie et protègent les électeurs si bien intentionnés de votre commune contre l'erreur et le mensonge. [...]

Faites voter en masse, monsieur le maire, pour M. de Dalmas candidat du gouvernement ; et, par votre conduite éclairée et patriotique, vous servirez à la fois le gouvernement de l'Empereur et l'intérêt général du pays. »

■ Lettre adressée aux maires par le sous-préfet de Fougères, 1859.

1. Sous le Second Empire, les maires sont nommés par l'Etat.
2. L'opération de vote.

**BILAN PARCOURS 1 : Carte mentale**

Complétez cette carte mentale à l'aide des mots suivants : coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte – Suffrage universel- suffrage censitaire- révolution de 1848

